



RILLIEUX LAPAPE.FR

DÉCHÈTERIE

Située route de Fontaines, la déchèterie de Rillieux-la-Pape fermée plusieurs mois pour des travaux d'aménagement a réouvert ses portes.



Des travaux de 8 mois ont permis de créer trois nouveaux quais de déchargement (pour les déchets d'éléments d'ameublement, les papiers et les cartons), de mettre en place un quai dédié aux dépôts de gravats, de créer un espace de donnerie. Par ailleurs, des conteneurs neufs accueilleront les déchets dangereux des ménages et un nouveau local a été aménagé pour les agents d'accueil. Enfin, une nouvelle voie de sortie a été mise en place pour offrir davantage de sécurité et de fluidité et ainsi diminuer les temps d'attente pour les usagers.

Cette réhabilitation, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement de la Métropole de Lyon aura coûté 1,2 M€.

LES HORAIRES

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 heures et 13 h 30 - 18 heures.

Le samedi : 8 h 30 - 18 h 30.

Le dimanche : 9 - 12 heures.

Fermeture jours fériés.

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Du lundi au vendredi : 9 - 12 heures et 14 - 17 heures.

Le samedi : 9 - 17 heures.

Le dimanche : 9 - 12 heures.

Fermeture jours fériés.

CE QUE L'ON PEUT AMENER

- ▶ Les **encombrants** : les gros cartons, vieux meubles, matelas, électroménager, gravats, ferraille.

- ▶ Les **déchets de jardin** (souches d'arbres, taille, tonte, feuilles, branches, ...).
- ▶ Les **déchets dangereux** (produits de nettoyage, d'entretien, de bricolage, de la maison, d'hygiène et de santé, de jardinage, huiles de vidange et batteries) sont acceptés dans la limite de 8 kg par apport journalier
- ▶ Les **appareils électriques et électroniques**, les écrans et moniteurs, les ampoules basse consommation (fluocompactes, à décharge, Leds) et tubes néons.
- ▶ Les **textiles** (bornes Le Relais).

Ne sont pas acceptés, les pneus, les bouteilles de gaz, les plaques de fibrociment, les extincteurs, les déchets médicaux, les médicaments non utilisés, les cartouches d'encre, les déchets explosifs ou radioactifs.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Catégorie 1 : gratuit et illimité.

- Véhicules légers
- Véhicules à moteur (deux ou trois roues)
- Cycles (avec/sans remorque)

Catégorie 2 : gratuit, 4 passages/mois au maximum

- Véhicules utilitaires dont le PTAC n'excède pas 2 T
- Remorques dont le PTAC n'excède pas 500 kg

Catégorie 3 : payant, 4 passages/mois au maximum

- Véhicule utilitaire dont le PTAC est compris entre 2 et 3,5 T et dont la hauteur n'excède pas 2,50 m et la longueur n'excède pas à 5 m
- Remorques dont le PTAC est compris entre 500 et 750 kg
- Remorques dont le PTAC ne peut être justifié

Attention, pour les véhicules payants, il est nécessaire d'acheter l'accès avant de se rendre en déchèterie : possibilité de prendre un titre à l'unité (38 €) ou une carte de 5 passages (190 €). Cette démarche peut se faire par courrier en joignant un règlement par chèque accompagné du [formulaire de demande](#) à l'adresse suivante :

Métropole de Lyon
Direction eau et déchets / TVM
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

MESURES DE SÉCURITÉ

- ▶ Le port de gants pour manipuler les déchets est obligatoire.
- ▶ Le port du masque est obligatoire dès la sortie du véhicule et pour toutes les phases de vidage des déchets.
- ▶ Les usagers doivent présenter à l'agent d'accueil une attestation de domicile prouvant leur résidence dans l'une des 59 communes de la Métropole.
- ▶ Les usagers ne peuvent pas descendre de leurs véhicules sauf au moment de décharger leurs déchets dans les bennes.
- ▶ L'agent d'accueil n'est pas habilité à aider les usagers à porter des déchets lourds ou encombrants.
- ▶ Les usagers peuvent venir accompagnés d'une deuxième personne pour les aider à vider le contenu de leur véhicule et/ou de leur remorque.

